



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MON STAGE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**CONSTRUISONS
L'AVENIR**

Pourquoi un stage obligatoire en seconde générale et technologique ?

Pour découvrir de nouveaux métiers et le monde du travail

Si vous avez déjà une idée de métier, cela peut vous aider à confirmer votre choix... ou vous permettre d'en faire de nouveaux !

Pour préparer votre orientation

Vous pouvez faire un stage en lien avec vos choix d'enseignements de spécialité ou votre projet d'études supérieures si vous en avez déjà un.

Pour mieux vous connaître

Intégrer un nouvel environnement peut vous permettre de mieux identifier vos talents et ce qui vous plaît.

À retenir

• Quand ?

Du 17 au 28 juin 2024. Soit 2 semaines dans la même structure, soit 2 fois 1 semaine dans 2 structures différentes.

• Où ?

Dans une entreprise, un service public ou une association.

• Quel cadre ?

Signature obligatoire d'une convention par le lycée et la structure d'accueil (dématérialisée sur la plateforme 1jeune1solution.gouv.fr).

• Comment trouver un stage ?

→ **Candidatures spontanées** : envoyez un CV et une lettre de motivation aux structures d'accueil qui vous intéressent.

→ **1jeune1solution.gouv.fr** : parce que trouver un stage n'est pas qu'une question de réseau personnel, des offres de stage sont accessibles à tous à compter du 25 mars. Vous pouvez candidater directement en ligne.

**Soyez audacieux dans vos recherches !
L'essentiel, c'est que le stage vous corresponde.**